



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

27 juillet 2009

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire,
à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Action de l'Etat
les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre
duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 27 juillet 2009 a été affiché ce jour ;
- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr

A Angers, le 27 juillet 2009

Pour le Préfet
et par délégation
la chef de bureau

signé

Sylvie MANNEVILLE

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

- Délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, en matière d'ordonnancement secondaire.....6

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

II – ARRÊTÉS

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

Arrêté DAPI/BCC n° 2009-954

- Délégation de signature à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, en matière d'ordonnancement secondaire.

portant délégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962

portant règlement général sur la comptabilité publique

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées

aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,

VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnances secondaires et leurs délégués des ministères :

- de l'agriculture et de la pêche
- de l'énergie, écologie, développement durable et de la mer
- du budget, comptes publics et fonction publique
- de jeunesse et sports
- de la justice
- du premier ministre

VU les budgets opérationnels de programme concernés et notamment leur schéma d'organisation financière,

VU le décret n° 90-232 du 15 mars 1990, portant application de l'article 69 de la loi de finances n° 89-235 du 29 décembre 1989, relative à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du Président de la République du 27 juin 2008 portant nomination de M. Marc CABANE, en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret n° 2008-1234 en date du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral n° 08.278 du 3 novembre 2008 du Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Marc CABANE Préfet de Maine-et-Loire, pour la mission inter-régionale de mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature,

VU l'arrêté interministériel du 8 décembre 2008, portant nomination de M. Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté DAPI/BCC n° 2008-1472 du 15 décembre 2008 de M. le Préfet de Maine et Loire, portant organisation de la direction départementale l'équipement et de l'agriculture,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

ARTICLE 1 :

A compter de la date de signature du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle (UO) pour la totalité ou partie des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

BOP 113 : Urbanisme, planification, environnement et biodiversité,
BOP 129 : Coordination du travail gouvernemental,
BOP 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement,
BOP 142 : Enseignement supérieur et recherche,
BOP 143 : Enseignement technique agricole,
BOP 147 : Habitat-ville,
BOP 149 : Forêt,
BOP 154 : Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural,
BOP 166 : Justice judiciaire,
BOP 174 : Energie, climat et après mines,
BOP 181 : Prévention des risques,
BOP 182 : Protection judiciaire de la jeunesse,
BOP 203 : Infrastructures et services de transport;
BOP 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
BOP 207 : Sécurité et circulation routières,
BOP 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture,
BOP 217 : Conduite et pilotage des politiques d'énergie, d'écologie, environnement, de développement durable et d'aménagement des territoires,
BOP 219 : Sport,
BOP 227 : Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés,
BOP 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat
BOP 722 : Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat,
BOP 751 : CAS RADAR,
BOP 026 : FEOGA – ancienne programmation ,
BOP 908 : Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement « compte de commerce »,

Cette délégation porte sur la réception des subdélégations d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses à l'exception toutefois des opérations afférentes au code programme 207 « sécurité routière » relatif au BEPECASER « commissions médicales de permis de conduire » et plus particulièrement :

- 207/01 : vacances
- 207/02 : fonctionnement .

ARTICLE 2 :

Cette délégation vaut pour les ministères, programmes et titres mentionnés en annexe, sans exclusion autre que celles prévues aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Sont exclus de la présente délégation et pour l'ensemble des unités opérationnelles :

- les actes de réquisition du comptable public assignataire prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité.
- les conventions avec les personnes privées, physiques ou morales prévoyant l'octroi d'une aide financière de l'État supérieure à 23 000 € hors taxe, exceptées celles concernant les aides au logement.

ARTICLE 4 :

En matière de commande publique, sont soumis à l'accord préalable du préfet, les contrats passés en application du code des marchés publics :

- d'un montant supérieur à 150 000 € HT pour les dépenses liées au fonctionnement ,
- d'un montant supérieur à 1 000 000 € HT pour les investissements,
- d'un montant supérieur à 90 000 € HT pour les contrats d'études.

ARTICLE 5 :

Nonobstant les plafonds définis ci-dessus, M. Sylvain MARTY appréciera les décisions qui devront être soumises à la signature du préfet, dès lors qu'elles porteront sur des domaines ou matières sensibles et/ou stratégiques.

ARTICLE 6 :

Un compte-rendu d'utilisation des crédits, par budget opérationnel de programme, mettant en évidence les difficultés éventuellement rencontrées, sera établi et arrêté aux trois dates suivantes : 30 avril, 30 août et 31 décembre, par M. Sylvain MARTY et adressé au préfet.

Un bilan de gestion annuel sera réalisé en complément.

ARTICLE 7 :

M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au préfet et publiée au recueil des actes administratifs. La signature des agents sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 8 :

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2008-1480 bis du 18 décembre 2008, donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à M. Sylvain MARTY, directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, est abrogé.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur général et le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 24 juillet 2009

Le Préfet de Maine-et-Loire

Signé : Marc CABANE

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-954 du 24 juillet 2009		Pour le Préfet et par délégation L'adjointe au chef de bureau signé : Mme Isabelle NICOL			ANNEXE Tableau des programmes et actions concernés par la délégation			
Ministère	Mission	Code Ministère	Code du programme	Intitulé du programme	Code de l'action	Intitulé de l'action	Titre	Niveau du BOP
de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	113	Urbanisme, Paysage, eau et biodiversité	1	Urbanisme, aménagement et site planification	3	National
					1	Urbanisme, aménagement et site planification	3,6	Régional
					7	Gestion des milieux et biodiversité	3,5	Régional
de l'Agriculture et de la Pêche	Recherche et Enseignement supérieur	3	142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	1	Enseignement supérieur public, personnel d'enseignement public (hors personnel mis à disposition)		
					1	Enseignement supérieur public, personnel d'enseignement public (personnel mis à disposition)		
					2	Appui à la recherche-personnel de la recherche du ministère chargé de l'agriculture		
de l'Agriculture et de la Pêche	Enseignement scolaire	3	143	Enseignement technique agricole	2	enseignement agricole privé à rythme approprié-hors personnel		
					3	Bourses sur critères sociaux	6	Régional
					3	Aides exceptionnelles-fonds social lycéen		
					4	Apprentissage et formation professionnelle continue-actions locales (CPER)	6	local
					4	Apprentissage et formation professionnelle continue-actions locales(hors CPER)	6	local
					4	Insertion, adaptation pédagogiques, animation et développement rural-actions locales (hors CPER)		
					4	Coopération et échanges internationaux- Bourses à l'étranger (CPER)		
					4	Coopération et échanges internationaux- Bourses à l'étranger (hors CPER)		
					5	Création, rénovation et délivrance des diplômes et titres de l'enseignement agricole-hors personnel	3,6	local
de l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	149	Forêt	1	Actions régionales en faveur de l'aval de la filière non cofinancées par l'Union européenne (scieries, exploitations forestières) (CPER)		
					1	Actions régionales en faveur de l'aval de la filière non cofinancées par l'Union européenne (scieries, exploitations forestières) (hors CPER)		
					2	Reconstitution des forêts domaniales cofinancées par l'Union européenne		
					3	Animations des filières régionales (CPER)	6	Régional
					3	Animations des filières régionales (hors CPER)	6	Régional
					3	Acquisitions de forêts par les collectivités		

de l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	149	Forêt	4	Actions régionales de protection et de surveillance non cofinancées par l'Union européenne (CPER)		Régional		
					4	Actions régionales de protection et de surveillance non cofinancées par l'Union européenne (hors CPER)		Régional		
		3	154	Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	14	Hydraulique agricole et ouvrages domaniaux				
					11	Hydraulique agricole (CPER)				
					14	Animation et développement rural au niveau local (hors CPER)	6	Local		
					14	Actions menées au niveau local (hors CPER)	6	Local		
					14	Actions menées au niveau local (CPER)	6	Local		
de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	174	Energie et matières premières	4	Gestion économique et sociale de l'après mMines	3,5	Régional		
					23	181	Prévention des risques	1	Prévention des risques et lutte contre les pollutions	3,5
		10	Prévention des risques naturels et hydrauliques	3, 5,6				Régional		
		23	203	Infrastructures et Services Transports	10	Infrastructures de transports collectifs et ferroviaires	6	Régional		
					12	Entretien et exploitation du réseau routier national	3, 5	National		
		23	207	Sécurité et circulation routières	2	Démarches interministérielles et communication	3,6	National		
					1	Observatoire, prospective et réglementation	3	Régional		
					3	Éducation routière	3	Régional		
		de l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	2	Identification des animaux	3,6	National
							215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	3	Actions sanitaires et sociales
3	Formation continue			3						
3	Gestion immobilière			3,5						
3	Autres moyens (hors personnel)			3,5						
4	Communication et diffusion de l'information-Fonds de communication : AFICAR			3						
4	Communication et diffusion de l'information-Fonds de communication : Autres actions			3,5,6						
4	Frais judiciaires et réparations civiles			3						
4	Mise en œuvre de la réforme de l'Etat			3						
4	Politique informatique - infrastructures techniques			3,5						
4	Politique informatique - infrastructures fonctionnelles			3,5						
4	Politique informatique - applications de gestion			3,5						
4	Politique informatique - applications métiers			3,5						
4	Politique immobilière (achat, construction et rénovation)			3,5						
4	Mise en œuvre de la formation par l'INFOMA			3						
4	Formation du personnel par l'ITEPSA			3						

de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire	Ecologie, Développement et Aménagement durables	23	217-01	Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	5	politique des ressources humaines et formation	2	Régional
				7 à 22	Personnels oeuvrant dans les différents BOP du MEEDDAT	2	Régional	
		23	217-02	Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	2	fonction juridique	3	Régional
				Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	3	Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	3,5	Régional
	23	751	Conduite et pilotage des politiques de de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	5	Politique des ressources humaines et formation	3	Régional	
			Contrôle sanction automatisé des infractions au code de la route (CAS)	Radars	1	Radars	3,5	National
de l'Agriculture et de la Pêche	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	3	227	Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	10	Primes au maintien deu troupeau de vaches allaitantes		Fonds Européens
					11	Sélection animale		
					12	Sélection végétale		
					13	Actions en faveur de la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires. Politique de qualité		
					31	Autres actions d'adaptation des filières à l'évolution des marchés		
Logement et Ville	Ville et Logement	31	135	Développement et amélioration de l'offre de logement	1	Construction locative et amélioration du parc	3,5	National
				Développement et amélioration de l'offre de logement	3	Lutte contre l'habitat indigne	3,6	Régional
			147	Politique de la ville	1	Prévention et développement social	6	National
Services du Premier ministre	Direction de l'action du Gouvernement	12	129	Coordination du travail gouvernemental	1	Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat	6	Régional
Justice	Justice	10	166	Justice judiciaire	6	soutien	5	National
			182	Protection judiciaire de la jeunesse	3	soutien	5	National
Santé, Jeunesse et Sports	Sports, jeunesse et vie associative	35	219	Sport	2	développement du sport de haut niveau	5	Régional
Budget, Comptes Publics et Fonction Publique	Gestion des finances	07	309	Entretien des bâtiments de l'Etat	1	Entretien immobilier	3,5	National
	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (CAS)		722	Dépenses immobilières	1	Relogement des services	5	National

Excepté le BEPECASER - 207/01(vacances et fonctionnement) et les commissions médicales - 207/02 (fonctionnement)

III - AVIS ET COMMUNIQUES